

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB

Objet

Contrat de Valorisation
de la station
Subvention de fonctionne-
ment à l'AROVAS

86.007

DATE DE CONVOCATION

16 JUILLET

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 32

VOTE

POUR : 30

CONTRE : 2

ABSTENTIONS :

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

RECUEIL A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

1. AOÛT 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Vingt Deux Juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - DAUZIDOU -
BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL -
Mmes DE GAYE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. LE MAIRE - M. BOUTET par M. BARBAT -
M. BUSSEREAU par M. BENOIT - Mme BARRAUD-DUCHERON par Mme FONTAN -
M. BERNARD par M. FABER - M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. ROUDOT par
M. MOST - M. LE GUEUT par M. MONNARD - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTE : Mme DEVIGNE

M. POTENNEC

a été élu Secrétaire.

Au titre de la tranche 1986 du contrat de valorisation de la station, la Ville de ROYAN a contracté un prêt de 1 000 000 F.

Le contrat prévoit dans son financement :

- une part de 60 % qui est affectée à l'investissement (travaux)
- une seconde part de 40 % qui est prévue pour le fonctionnement nécessaire à la mise en place du contrat (Etudes, recherches, projets...)

Donc 400 000 F reviennent au fonctionnement. Sur cette somme, depuis le début de l'année ont été réglés :

- une étude de M. SASSÉY sur le parc locatif de ROYAN pour 88 950 F
- une étude de M. HOUDARD sur l'implantation d'une base nautique pour 34 632 F

Soit au Total 123 582 F

Une somme de 276 418 F est donc disponible.

.../...

Il est proposé de reverser cette somme à l'AROVAS pour lui permettre de réaliser les différentes études nécessaires à la réalisation du contrat.

Le Conseil Municipal,

- Vu les crédits inscrits au BP 86
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de verser une subvention de 276 418 F (deux cent soixante seize mille quatre cent dix huit francs) à l'AROVAS (Association Royannaise pour la Valorisation de la Station)
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 909.29 article 235.4 du budget de l'exercice 1986.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. Faber
J.P. FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR